

En ligne tous les mardis

08 Décembre 2015

## LA VIE ECONOMIQUE

- [Elections régionales : les résultats](#)
- [Le taux de chômage au plus haut depuis 1997](#)
- [L'auto-entrepreneur de 2015 en cinq chiffres](#)
- [Quelles sont les villes les plus attractives de France?](#)
- [Comment Najat Vallaud-Belkacem veut rapprocher l'école de l'entreprise](#)
- [Le marché automobile bondit de 11,3 % en France en novembre](#)
- [Catastrophes naturelles : la facture en France va doubler d'ici à 2040](#)
- [Les Français pour le travail du dimanche... mais pas pour eux](#)
- [Caisse noire de l'UIMM : l'ex-patron condamné](#)
- [L'indemnité kilométrique vélo sera facultative et plafonnée](#)
- [Smic : pas de "coup de pouce" le 1er janvier 2016](#)

## COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Le projet de loi santé adopté à l'Assemblée en nouvelle lecture](#)
- [Dépassements en baisse, secteur II moins prisé : l'avenant 8 a modifié les pratiques tarifaires des médecins](#)
- [Emploi à domicile : moins de charges pour les employeurs](#)
- [RSI : une proposition de loi pour protéger les indépendants](#)

## FISCALITE

- [Fraude au fisc : Bercy envisage de rémunérer ses informateurs](#)

## LA VIE DES ENTREPRISES

- [L'Etat va vendre 2,64 % du capital de Safran](#)
- [Airbus enregistre 1 007 commandes nettes d'avions depuis janvier](#)
- [Uber France est condamné en appel à 150 000 euros d'amende pour "pratique commerciale trompeuse"](#)

## OPINIONS/VIE POLITIQUE

- [Nicolas Sarkozy veut un "contre-choc fiscal" d'au moins 20 milliards d'euros](#)

## LES 70 ANS DE LA SECU : LA CITATION DE LA SEMAINE (14)

- [Jean Jaurès](#)

### Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

## LA VIE ECONOMIQUE

### ● Elections régionales : les résultats

Le premier tour des élections régionales a donné les résultats suivants, au niveau national : Front national (FN) = 28,7 % des suffrages ; Les Républicains (LR) = 27,4 % ; Le Parti socialiste (23,5 %). L'abstention a atteint 50,09 %.

<http://www.usinenouvelle.com/article/elections-regionales-la-revue-de-presse-apres-le-premier-tour.N367541>

<http://elections.interieur.gouv.fr/regionales-2015/FE.html>

(Sources : [www.usinenouvelle.com](http://www.usinenouvelle.com) du 07/12/2015, Julien Bonnet, <http://elections.interieur.gouv.fr> du 07/12/2015))

### ● Le taux de chômage au plus haut depuis 1997

Le 03/12/15, l'Insee a publié ses chiffres du taux de chômage, calculé au sens du Bureau international du travail (BIT). Il en ressort que le taux de chômage en France métropolitaine a progressé de 0,2 point au troisième trimestre. Il atteint 10,2 % de la population active ; c'est un plus haut depuis 18 ans. Si l'on inclut les départements d'Outre-mer, on atteint un taux de chômage de 10,6 % de la population active. Là encore, il s'agit d'un plus haut historique depuis l'automne 1997. La hausse atteint 0,2 point sur un an. **Le nombre de demandeurs d'emploi en France, selon la méthode de calcul du BIT** : à fin septembre, ils étaient 2,941 millions (+ 75 000 par rapport à fin juin, un record). A titre de comparaison, Pôle Emploi, avec un calcul différent et pour septembre également, dénombre 3 547 800 inscrits en catégorie A (sans aucune activité). Eurostat, l'institut européen de la statistique, a publié ses données, établies mensuellement, le 01/12/15 et annonce, pour octobre, un taux de 10,8 % de chômage. Pour la première fois depuis 2007, ce taux dépasse la moyenne européenne de 10,7 %. **Le taux de chômage au troisième trimestre 2015**, toujours selon l'Insee, **par catégories d'âge** : **01)**- Les 15-24 ans : à 24,6 %, leur taux de chômage progresse d'un point. Un plus haut depuis janvier 2013. **02)**- les 25-49 ans : à 9,5 %, leur taux de chômage a progressé de 0,2 point. **03)**- Les 50 ans et plus : à 7,2 %, leur taux de chômage a progressé de 0,2 point. **La Tribune** : « *Le taux d'emploi des 15-64 ans est resté stable à 64,2 % sur le trimestre comme sur douze mois* ». En ce qui concerne les personnes souhaitant avoir un emploi, mais qui ne sont pas comptabilisées dans les demandeurs d'emploi, au sens du BIT, l'Insee en recense 1,4 million. « *Ce nombre, qualifié de "halo" autour du chômage, a baissé de 64 000 sur le trimestre* ».

[http://www.latribune.fr/economie/france/le-taux-de-chomage-atteint-10-2-de-la-population-active-532749.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20151203](http://www.latribune.fr/economie/france/le-taux-de-chomage-atteint-10-2-de-la-population-active-532749.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20151203)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 03/12/2015, avec Reuters)

[Retour au sommaire](#)

### ● L'auto-entrepreneur de 2015 en cinq chiffres

Le 03/12/15, a été publiée une étude réalisée entre le 16 et le 19/11/15 auprès de 605 auto-entrepreneurs, et menée pour le compte de l'UAE (Union des auto-entrepreneurs) et de l'association Le Roch-Les Mousquetaires. Il ressort **cinq chiffres** de cette étude : **01)**- 53 % des auto-entrepreneurs se consacrent entièrement ou principalement à leur activité. Contre 43 % qui cumulent leur activité avec un emploi salarié (36 % dans le privé, 7 % dans le public). **02)**- Le temps de travail moyen des auto-entrepreneurs est de 26 heures par semaine. Un chiffre derrière lequel on trouve des rythmes très différents. Ainsi, 32 % des auto-entrepreneurs travaillent moins de 14 heures hebdomadaires, mais 30 % travaillent plus de 35 heures hebdomadaires, un chiffre qui est en hausse de 9 % et qui, d'après les auteurs de l'étude, signifierait le « *développement du volume d'activité* » pour beaucoup d'auto-entrepreneurs. **03)**- Un tiers désire travailler en réseau, en pas uniquement dans le numérique. Les responsables de l'UAE « *prônent de leur côté la mise en place d'un mécanisme adapté, qui permettrait de rendre possible ce travail en réseau* ». **Comment ?** En ayant la possibilité de répondre collectivement à des appels d'offres, ou en permettant aux auto-entrepreneurs qui travaillent en groupe de dépasser les seuils de chiffre d'affaires fixés. **04)**- 81 % des auto-entrepreneurs interrogés se déclarent favorables à « *une convergence des protections sociales entre salariés et indépendants* », et souhaitent avoir des droits au chômage ou à la retraite. Ce qui, estiment-ils, rendrait leur régime « *plus*

*attractif* ». **05)**- 30 % des auto-entrepreneurs en 2015 ont un client qui représente plus de 50 % de leur chiffre d'affaires, contre 14 % en 2014. C'est une « *forme de concentration de l'activité autour d'un interlocuteur central* » qui se développe. **L'Express** : « *En creux c'est le recours parfois abusif de certains employeurs à l'auto-entrepreneuriat comme le salariat déguisé qui se dessine* ».

[http://lentreprise.lexpress.fr/creation-entreprise/auto-entrepreneur/l-auto-entrepreneur-2015-en-cinq-chiffres\\_1741889.html](http://lentreprise.lexpress.fr/creation-entreprise/auto-entrepreneur/l-auto-entrepreneur-2015-en-cinq-chiffres_1741889.html)

(Source : <http://lentreprise.lexpress.fr> du 03/12/2015, Tiphaine Thuillier)

### ● **Quelles sont les villes les plus attractives de France?**

Le 01/12/15, le cabinet d'audit **PwC** a publié une étude désignant quelles étaient les villes de France les plus attractives. Quinze métropoles ont été comparées, sur la base d'une soixantaine d'indicateurs (taux d'emploi, coûts du logement, des transports, pollution de l'air, etc.). **Le classement : 01)**- Lyon occupe la première place, entre autres grâce à son faible taux de chômage de longue durée et à la présence de nombreuses entreprises. **02)**- Paris. Si la capitale est inégalable, pour l'instant, en matière de rayonnement international et sur le plan économique, la piètre « *qualité du cadre de vie* » la pénalise grandement. **03)**- Toulouse, dont le « *capital intellectuel* » est mis en avant ; la ville compte en effet un fort taux de réussite au Bac et un nombre important de diplômés parmi ses habitants. **04)**- Bordeaux, qui, d'après PwC offre le meilleur cadre de vie de France. **05)**- Strasbourg. **06)**- Lille. **07)**- Nantes. **08)**- Grenoble. **09)**- Rennes. **10)**- Aix-en-Provence.

[http://www.directmatin.fr/france/2015-12-01/quelles-sont-les-villes-les-plus-attractives-de-france-717170?elst\\_newsletter=20151201-18\\_717170](http://www.directmatin.fr/france/2015-12-01/quelles-sont-les-villes-les-plus-attractives-de-france-717170?elst_newsletter=20151201-18_717170)

(Source : [www.directmatin.fr](http://www.directmatin.fr) du 01/12/2015)

[Retour au sommaire](#)

### ● **Comment Najat Vallaud-Belkacem veut rapprocher l'école de l'entreprise**

Le 02/12/15, **Najat Vallaud-Belkacem**, ministre de l'Éducation nationale, a présenté des mesures pour rapprocher l'école de l'entreprise. La ministre s'est inspirée des recommandations du Conseil national éducation-économie (CNEE) ainsi que d'un rapport de Christiane Demontès, responsable de la mission évaluation des partenariats de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur avec le monde économique pour l'insertion professionnelle des jeunes. **Mme Vallaud-Belkacem** : « *L'école pour moi doit avoir un horizon plus vaste que la porte de la classe. Sa mission d'ailleurs l'y oblige, elle qui doit, c'est l'article 1er du code de l'éducation, 'permettre à chacun de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation, d'exercer sa citoyenneté... Mais aussi de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle'. Comment imaginer une bonne insertion dans un environnement dont on ne connaîtrait rien ?* ». **Les mesures : 01)**- Améliorer le stage de troisième, dont « *l'utilité est avérée* », selon Mme Vallaud-Belkacem. Il y a des améliorations à apporter, pour la préparation notamment. **Mme Vallaud-Belkacem** : « *[Il faut aborder] des sujets comme les codes de l'entreprise, les techniques de recherche d'un stage, ce qu'on entend par stage 'd'observation' etc. [...] Dans certaines académies, les élèves sont systématiquement préparés à leur stage de troisième, dans d'autres non. Toutes le feront désormais* ». La ministre entend également mettre en place un cours en ligne (un Mooc). **Le but ?** Aider les tuteurs de stage à définir le contenu du stage et à outiller les entreprises. **Mme Vallaud-Belkacem** veut « *étaler ces stages de 3<sup>e</sup> sur l'ensemble de l'année scolaire* ». **Le but ?** Permettre aux entreprises d'accueillir plus de stagiaires. Enfin, la ministre va mettre en place un déploiement de pôles dédiés sur tout le territoire, pôles dédiés créés depuis septembre et destinés à aider les élèves qui ont des difficultés à trouver un stage. **Mme Vallaud-Belkacem** : « *Chacun de ces pôles se verra renforcé de deux jeunes en service civique dans les mois à venir. Ce sont ainsi 660 jeunes qui vont se déployer dans les 330 pôles pour démarcher les entreprises, nouer des partenariats, etc.* ». **02)**- Former le personnel encadrant. **Mme Vallaud-Belkacem** : « *[Les chefs d'établissement et les inspecteurs] bénéficieront désormais d'un parcours complet de formation de 56 heures pour apprendre à nouer des partenariats avec les entreprises, et mettre à jour leur connaissance des métiers et des organisations. Sur ces 56 heures, un stage obligatoire d'une semaine (35 heures) en entreprise viendra alimenter ce parcours de formation* ». Les enseignants, eux,

auront la possibilité, sur la base du volontariat, de faire des stages et de participer à un module de formation continue, optionnel et dédié à l'esprit d'entreprendre. La ministre entend enfin compter sur « *la réserve citoyenne* », c'est-à-dire des salariés d'entreprise venant partager leur expérience en classe. **Mme Vallaud-Belkacem** : « *Les 4 500 conseillers de l'enseignement technologique (un dispositif très ancien composé de jeunes retraités bénévoles de l'entreprise dont le rôle est d'informer les enseignants des dernières évolutions technologiques) seront également mobilisés par exemple pour accompagner les élèves dans leurs projets de mini-entreprise* ». **La réalisation** : Au niveau national, une trentaine d'accords-cadres et environ 25 conventions avec des branches professionnelles ou des entreprises ont été signés. **Mme Vallaud-Belkacem** : « *La relation école-entreprise est une responsabilité partagée de l'école et des entreprises : nous pouvons faire un bout du chemin, mais nous avons aussi besoin que les entreprises acceptent de s'impliquer, dans l'accueil de stagiaires par exemple. [...] [J'ai également] souhaité avoir désormais un pilotage national et une évaluation systématique des dispositifs. [...] Il y aura pour cela un bilan annuel de leurs fonctionnements et de leurs résultats. Cela nous permettra d'identifier les bonnes pratiques locales qui méritent d'être généralisées* ». Lorsqu'on lui a demandé son avis sur « *l'idée du ministre de l'Economie Emmanuel Macron de déréglementer l'accès à certaines professions qui seraient de fait accessibles sans diplôme* », elle a répondu : « *Il a depuis précisé son propos et c'est tant mieux. Le message aux jeunes doit être clair et porté collectivement : l'accès à une qualification professionnelle reconnue par un diplôme est une garantie d'insertion, ce n'est pas un frein* ».

[http://www.latribune.fr/economie/france/comment-najat-vallaud-belkacem-veut-rapprocher-l-ecole-de-l-entreprise-532287.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20151202](http://www.latribune.fr/economie/france/comment-najat-vallaud-belkacem-veut-rapprocher-l-ecole-de-l-entreprise-532287.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20151202)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 02/12/2015)

#### ● **Le marché automobile bondit de 11,3 % en France en novembre**

Avec un peu plus de 150 000 voitures particulières neuves vendues en France en novembre (+ 11,3 %), le marché automobile français devrait voir, en 2015, son meilleur chiffre de croissance depuis six ans. La bonne tenue de novembre a bénéficié du fait que le mois comptait un jour ouvrable supplémentaire. **Le Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA)** : « *Avec 1,73 million d'unités écoulées, la progression sur les 11 premiers mois de 2015 est de 6,2 %, et 5,7 % à nombre de jours ouvrables comparables* ». **Jean-François Belorgey**, expert du marché automobile chez EY : « *C'est nettement meilleur que ce qu'on imaginait au début de l'année. [...] Si l'on se rapproche d'1,9 million, [le marché] commencera à reprendre des couleurs sympathiques* ». **Flavien Neuvy**, directeur de l'Observatoire Cetelem de l'automobile, met toutefois un bémol à cet enthousiasme : « *[Cette croissance] a été essentiellement tirée par les entreprises et les loueurs [et non les particuliers]. [L'onde de choc des attentats du 13 novembre va] forcément créer de l'attentisme. La question est de savoir si l'industrie automobile sera concernée ou pas, et si ce sera durable* ». **Les constructeurs français en novembre** : **PSA Peugeot Citroën** a vu une hausse de 13,1 % de ses immatriculations ; le groupe a profité du dynamisme de Peugeot (+ 16,6 %) et de la bonne performance de DS (+ 10,9 %) et Citroën (+ 7,8 %). **Le groupe Renault**, lui, a progressé de 8,3 % ; si Dacia a chuté (- 33 %), Renault s'est bien comporté (+ 21,5 %). Les groupes français représentent 51,7 % du marché du neuf français (55,7 % depuis le début 2015). Les dix premiers modèles vendus sont français. Il s'agit de la Renault Clio 4 (5,6 % de parts de marché), la Peugeot 208 (4,8 % de parts de marché), la Peugeot 308 (4 % de parts de marché). Cependant, il faut constater que, sur 11 mois, les constructeurs français ont connu une croissance inférieure à la moyenne du marché : 3,9 % pour PSA et 3 % chez Renault.

[http://www.challenges.fr/entreprise/industrie-automobile/20151201.CHA2173/la-marche-automobile-bondit-de-11-3-en-france-en-novembre.html#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20151201](http://www.challenges.fr/entreprise/industrie-automobile/20151201.CHA2173/la-marche-automobile-bondit-de-11-3-en-france-en-novembre.html#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20151201)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 01/12/2015, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

#### ● **Catastrophes naturelles : la facture en France va doubler d'ici à 2040**

Les assureurs, après chiffrage du coût des dégâts causés par les catastrophes naturelles, ont annoncé que la facture allait être à la hausse. Ainsi, ils estiment qu'entre 2014 et 2039,



les indemnités dues à des catastrophes naturelles allaient être de l'ordre de 92 milliards d'euros, soit deux fois plus que ces vingt-cinq dernières années. **Les raisons ?** La hausse globale du niveau de richesse de la France (43 %), le réchauffement climatique (30 %). **Bernard Spitz**, président de l'Association française de l'assurance (AFA), et **Pascal Demurger**, vice-président de l'association : « 13 milliards d'euros sur les 44 milliards d'augmentation sont liés au facteur climat. La France, comme le reste du monde, est donc concernée ». Le coût de la sécheresse, par exemple, passerait, d'ici 2040, de 8 à 21 milliards d'euros. Ce bond s'explique en grande partie par le réchauffement climatique. Idem pour les tempêtes, « où les changements du climat seraient majoritairement à l'origine des 33 milliards d'euros de dégâts d'ici vingt-cinq ans ». Il semble, par contre, que les aléas climatiques n'auraient qu'un impact moindre sur les indemnités liées aux inondations. « La facture de 16 à 34 milliards d'euros d'ici 2040 serait liée plutôt à l'augmentation des richesses du pays ».

[http://www.directmatin.fr/france/2015-12-03/catastrophes-naturelles-la-facture-en-france-va-doubler-dici-2040-717322?elst\\_newsletter=20151203-13\\_717322](http://www.directmatin.fr/france/2015-12-03/catastrophes-naturelles-la-facture-en-france-va-doubler-dici-2040-717322?elst_newsletter=20151203-13_717322)

(Source : [www.directmatin.fr](http://www.directmatin.fr) du 03/12/2015)

### ● Les Français pour le travail du dimanche... mais pas pour eux

D'après un sondage **Odoxa**, paru le 06/12/15 dans Le Parisien, 68 % des Français sont favorables à l'ouverture des magasins, 31 % contre. Une majorité n'entend pas, par contre, devoir se rendre sur son lieu de travail le dimanche. Pour 92 % des Français le dimanche est synonyme de repos, pour 91 % de jour consacré à la famille. Pour 42 %, c'est « une journée de courses et de shopping », pour 33 % « une journée comme les autres ». 57 % perçoivent la loi sur le travail le dimanche comme une avancée sociale, 42 % comme une régression. Toutefois, de nombreux Français pointent les inconvénients de la loi : 76 % considèrent qu'elle renforce « la société de consommation », 73 % qu'elle « banalise le dimanche », 61 % qu'elle exerce « une nouvelle pression sur les salariés », 60 % qu'elle est « dangereuse pour les petits commerces ». Ils sont enfin 56 % à estimer que c'est « une bonne loi », 66 % qu'elle « met fin à une exception française [et qu'elle est] importante pour notre économie ». Concernant les impacts de la loi, 36 % des Français pensent qu'elle va « créer des emplois », 10 % qu'elle va « détruire des emplois », 54 % qu'elle ne va ni en détruire, ni en créer.

[http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/les-francais-pour-le-travail-du-dimanche-mais-pas-pour-eux\\_1742934.html](http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/les-francais-pour-le-travail-du-dimanche-mais-pas-pour-eux_1742934.html)

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 06/12/2015, avec AFP)

### ● Caisse noire de l'UIMM : l'ex-patron condamné

Le 01/12/15, la cour d'appel de Paris a condamné l'ex-responsable de l'UIMM (la fédération patronale de la métallurgie), Denis Gautier-Sauvagnac, à deux ans de prison avec sursis et 100 000 euros d'amende. Ont été également condamnés Dominique de Calan, ex-délégué général de l'UIMM (50 000 euros d'amende), Dominique Renaud, ex-chef comptable (5 000 euros d'amende) et l'UIMM elle-même, en tant que personne morale (30 000 euros d'amende). **Rappel des faits** : La justice reproche à Denis Gautier-Sauvagnac d'avoir, entre 2000 et 2007, retiré quelque 19 millions d'euros en liquide des caisses de l'Epim (la caisse d'entraide professionnelle de l'UIMM, chargée d'apporter « un appui moral et matériel » à ses adhérents face à un conflit social). A quoi ont réellement servi ces fonds ? Pour cinq millions d'euros : **01)**- A rémunérer des salariés non déclarés ; **02)**- A payer des compléments de salaire ou de retraite, non déclarés. Les 14 millions restants, a rappelé l'avocat général, n'ont pas été retrouvés.

<http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2015/12/01/97002-20151201FILWWW00191-caisse-noire-de-l-uimm-l-ex-patron-condamne.php>

(Source : [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr) du 01/12/2015, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

### ● L'indemnité kilométrique vélo sera facultative et plafonnée

Le 01/12/15, un amendement a été voté à l'Assemblée nationale, dans le cadre du projet de budget rectificatif 2015, et concernant l'indemnité kilométrique vélo. Cet amendement

déclare que l'indemnité kilométrique vélo est plafonnée à 200 euros par an et par salarié. Pour rappel, Ségolène Royal, ministre de l'Ecologie, avait annoncé fin septembre 2015 un forfait de 25 centimes par kilomètre, le but étant d'inciter les salariés à utiliser un mode de transport « propre » pour se rendre à leur travail et en revenir. D'autre part, l'amendement adopté par les députés précise que l'indemnité kilométrique vélo ne sera pas obligatoire pour les entreprises.

[http://www.directmatin.fr/france/2015-12-02/lindemnite-kilometrique-velo-sera-facultative-et-plafonnee-717237?elst\\_newsletter=20151202-18\\_717237](http://www.directmatin.fr/france/2015-12-02/lindemnite-kilometrique-velo-sera-facultative-et-plafonnee-717237?elst_newsletter=20151202-18_717237)

(Source : [www.directmatin.fr](http://www.directmatin.fr) du 02/12/2015)

#### ● Smic : pas de "coup de pouce" le 1er janvier 2016

Si le gouvernement suit l'avis du comité d'experts consulté depuis 2008 avant chaque examen de revalorisation du Smic, ce dernier ne devrait pas connaître de « coup de pouce ». **Le comité d'experts** : « *La situation économique est en amélioration, mais, avec une croissance anticipée légèrement supérieure à 1 % pour les deux années qui viennent, il n'est pas envisageable que l'emploi marchand retrouve son niveau d'avant crise à cet horizon. [Par ailleurs,] même si le chômage tend à se stabiliser, le futur reste encore très incertain. [En conséquence,] ce n'est pas le moment d'ajouter à l'incertitude en cherchant à accélérer dès à présent la hausse des salaires. [...] Dans ces conditions, s'en tenir à l'indexation légale du Smic [...] semble le plus raisonnable* ». **L'Expansion** explique : « *En l'absence de "coup de pouce", le Smic bénéficie chaque année d'une hausse mécanique, calculée selon deux critères : l'inflation hors tabac pour les 20 % de ménages aux revenus les plus faibles et la moitié du gain de pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier et employé (SHBOE)* ». Ce qui a représenté un peu moins de 0,6 % en 2015. Sans coup de pouce, le Smic horaire brut atteindrait, au 01/01/16, 9,67 euros, le Smic mensuel 1 466 euros brut (+ 9 euros). Le gouvernement devrait annoncer sa décision le 14/12/15, lors de la Commission nationale de la négociation collective. Pour rappel, il n'y a pas eu de coup de pouce pour le Smic depuis le 01/07/2012, « *au lendemain de l'élection de François Hollande* ».

[http://lentreprise.lexpress.fr/outils-classements/indicateurs-chiffres/smic-pas-de-coup-de-pouce-le-1er-janvier-2016\\_1742491.html](http://lentreprise.lexpress.fr/outils-classements/indicateurs-chiffres/smic-pas-de-coup-de-pouce-le-1er-janvier-2016_1742491.html)

(Source : <http://lentreprise.lexpress.fr> du 04/12/2015)

### COTISATIONS SECURITE SOCIALE

#### ● Le projet de loi santé adopté à l'Assemblée en nouvelle lecture

Le 01/12/15, le projet de loi santé défendu par Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales, a été adopté à l'Assemblée en nouvelle lecture. Le vote. Pour : 296 voix, contre : 243, abstentions : 16.

[http://tempsreel.nouvelobs.com/en-direct/a-chaud/13342-loisante-projet-sante-adopte-assemblee-nouvelle-lecture.html#xtor=EPR-2-\[ObsActu17h\]-20151201](http://tempsreel.nouvelobs.com/en-direct/a-chaud/13342-loisante-projet-sante-adopte-assemblee-nouvelle-lecture.html#xtor=EPR-2-[ObsActu17h]-20151201)

(Source : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 01/12/2015)

[Retour au sommaire](#)

#### ● Dépassements en baisse, secteur II moins prisé : l'avenant 8 a modifié les pratiques tarifaires des médecins

L'accord conventionnel signé en octobre 2012 par l'assurance-maladie et les syndicats de médecins libéraux (CSMF, SML et MG France) semble porter ses fruits. Un bilan de la **Caisse nationale d'Assurance maladie** (Cnam) précise que le taux de dépassement moyen des médecins de secteur II se réduit, et que les nouveaux spécialistes s'installent moins en secteur II. Le taux de dépassement moyen des médecins de secteur II était en augmentation constante (presque deux points par an) à la fin des années 2000. Depuis l'accord, il s'est stabilisé en 2012 et a commencé à décroître à partir de 2013, de plus en plus au fur et à mesure des années : 2012 = 55,4 %, 2013 = 55,1 %, 2014 : 54,1 %, 2015 = 53,4 % en septembre. L'origine de cette inversion de tendance : l'effet de l'avenant 8 (contrat d'accès aux soins, sanctions conventionnelles), dans un contexte économique difficile. **La Cnam** : « *La dynamique paraît durablement enclenchée* ». **Le Quotidien du Médecin** signale cependant que « *le montant global des dépassements en valeur continue*

de progresser légèrement ». L'instauration en décembre 2013 du nouveau contrat d'accès aux soins (CAS) de modération tarifaire fonctionne bien. Le CAS a été signé, au 31/09/15, par près de 11 450 praticiens dont 8 034 en secteur II et 3 407 médecins de secteur I titrés (anciens chefs de clinique...). **A quoi se sont engagés les praticiens qui ont signé le CAS ?** A geler leurs tarifs et dépassements pendant trois ans. Et ça marche. Ainsi, en trois ans, le taux de dépassement moyen des seuls médecins de secteur II signataires a baissé de six points, passant de 28,4 % en 2012 à 22 % en 2015. Notons que le CAS a eu plus de succès auprès des généralistes et des MEP qu'auprès des praticiens « sur plateaux techniques lourds ». **Le Quotidien du Médecin** : « Ce contrat a aussi été choisi par des praticiens ayant de faibles taux de dépassement et qui ont profité d'un effet d'aubaine pour la prise en charge d'une partie de leurs cotisations sociales. Les détracteurs reprochent également à ce contrat d'avoir ouvert un espace de liberté tarifaire à 3 400 médecins qui en étaient privés ; cela explique notamment pourquoi le montant total des dépassements continue d'augmenter (2,46 milliards d'euros en 2014, tous régimes, selon la CNAM) ». L'avenant 8 a eu aussi un autre effet : « [Il] a entraîné une progression de la part d'actes réalisée aux tarifs opposables par les médecins à honoraires libres ». La Cnam remarque qu'en 2011, un tiers des actes cliniques et techniques des médecins à honoraires libres s'alignait sur le tarif de la Sécurité sociale. **La Cnam** : « La proportion grimpe à près de 36 % en 2014, et continue de croître ». **Le Quotidien du Médecin** : « Sans surprise, les praticiens ayant adhéré au CAS réalisent davantage encore d'actes en secteur I. Depuis 2014, toutes spécialités confondues, plus d'un acte sur deux des médecins signataires du CAS a lieu sans aucun complément d'honoraire ». **La Cnam** : « [Trois ans après l'adoption de l'avenant 8,] l'arrivée du contrat d'accès aux soins a fait reculer les installations en secteur II [hors CAS, donc] et ce pour toutes les spécialités ». En 2011, près de six spécialistes sur dix optaient pour les honoraires libres ; en 2014, ils ne sont plus désormais que 43 %. « La différence s'opère en faveur des installations dans le nouveau secteur du CAS (17 %) ». Signalons aussi que les débuts d'exercice des spécialistes en secteur I se stabilisent autour de 40 %. **Le Quotidien du Médecin** : « Sur les 3 522 nouveaux installés en 2014 (toutes spécialités, y compris la médecine générale), près de 7 médecins sur 10 se font donc à tarifs opposables ». Et quasiment 98 % des 1 800 nouveaux généralistes ont démarré leur activité en secteur I. **Les cotisations sociales** : En 2013, concernant les médecins de secteur II, signataires du contrat d'accès aux soins et ayant respecté leurs engagements (tarifs et taux de dépassement stabilisés, etc.), l'assurance-maladie a participé en moyenne à hauteur de 5 500 euros à leurs cotisations sociales. Pour les seuls spécialistes, le montant de la prise en charge des caisses a atteint 6 950 euros. Au total, en 2013 la Cnam a déboursé environ 29 millions d'euros. A l'heure où est écrit cet article, la CNAM n'était pas en mesure de donner le montant des cotisations à verser pour 2014. **Combien de médecins ont tenus leurs engagements ?** En 2013, ils sont 83 % à l'avoir fait, soit près de 8 800 médecins en secteur I et II. **Combien à n'avoir pas tenu leurs engagements ?** 1 740 médecins.  
[http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2015/12/02/depassements-en-baisse-secteur-ii-moins-prise-lavenant-8-modifie-les-pratiques-tarifaires-des-medecins\\_783806](http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2015/12/02/depassements-en-baisse-secteur-ii-moins-prise-lavenant-8-modifie-les-pratiques-tarifaires-des-medecins_783806)  
(Source : [www.lequotidiendumedecin.fr](http://www.lequotidiendumedecin.fr) du 02/12/2015)

[Retour au sommaire](#)

### ● **Emploi à domicile : moins de charges pour les employeurs**

Le 04/12/15, l'**Assemblée nationale** a voté une baisse des charges sociales pour les employeurs de salariés à domicile. La mesure est à effet rétroactif, au 01/12/15. **La mesure** : une réduction forfaitaire de 2 euros par heure travaillée, au lieu de 75 centimes actuellement. Elle ne concerne pas que les gardes d'enfant, mais tous les services à la personne (ménage, aide aux personnes âgées). **Le but** est double : inciter les gens à embaucher et à déclarer leur salarié. **Combien va coûter la mesure ?** 225 millions d'euros pour le gouvernement. Ce manque à gagner pourrait être en partie compensé par une baisse du travail au noir ou "au gris" (c'est-à-dire quand toutes les heures effectuées ne sont pas déclarées). **La Fepem** (fédération des employeurs à domicile) estime que cette baisse de charge devrait effectivement relancer l'emploi dans un secteur « perturbé par le grignotage progressif des

avantages octroyés aux particuliers employeurs (limitation des exonérations de charges patronales en 2011 et suppression de la déclaration au forfait en 2013) ».

[http://www.notretemps.com/famille/aide-a-la-personne/emploi-a-domicile-moins-de-charges-pour-les-employeurs,i100657?utm\\_campaign=News+edito+mardi+08%2F12%2F2015&utm\\_id=201268739&utm\\_medium=email&utm\\_source=Newsletter+Editoriale&xor=EPR-133-%5BNews+edito+mardi+08%2F12%2F2015%5D](http://www.notretemps.com/famille/aide-a-la-personne/emploi-a-domicile-moins-de-charges-pour-les-employeurs,i100657?utm_campaign=News+edito+mardi+08%2F12%2F2015&utm_id=201268739&utm_medium=email&utm_source=Newsletter+Editoriale&xor=EPR-133-%5BNews+edito+mardi+08%2F12%2F2015%5D)

(Source : [www.notretemps.com](http://www.notretemps.com) du 08/12/2015, Laurence Le Dren)

### ● RSI : une proposition de loi pour protéger les indépendants

**Bruno Le Maire** et **Julien Aubert**, députés LR, sont les auteurs d'un projet de loi qui vise à réformer le régime social des indépendants (RSI). **Leur but** : constituer « *un bouclier social* » pour les indépendants. Les annonces du gouvernement, destinées à lutter contre les dysfonctionnements du régime, ne les ont visiblement pas convaincus. **M. Aubert** : « *Je n'y vois guère que de la poudre aux yeux. Alors que nous proposons douze mesures fortes et concrètes pour refondre le RSI. [...] J'aimerais qu'il y ait enfin une loi sur le RSI et que le Parlement puisse se pencher vraiment sur cette question qui suscite la colère de nombre d'indépendants* ». **Qu'est-ce que le « bouclier social » proné par les deux députés ?** Une mesure qui : **01)** - « *plafonnerait les cotisations sociales des non-salariés, permettant ainsi de leur garantir un revenu préservé de tout prélèvement social supplémentaire* » ; **02)** - permettrait d'étaler le paiement des cotisations sur trois ans, en cas de baisse sensible du chiffre d'affaires. **Autres mesures** : **a)**- Favoriser la conciliation ; ainsi, l'huissier n'interviendrait qu'en dernier ressort, après décision de justice ; **b)**- Créer un fonds d'indemnisation. Son but : réparer les « *grosses erreurs* » ; **c)**- Revoir l'obligation de s'affilier : « *Les indépendants pourraient opter pour le régime général de la Sécu pendant 36 mois après le lancement de leur activité* » ; **d)**- Mettre en place un fonds d'indemnisation. Son but : réparer le préjudice des indépendants ayant mis la clé sous la porte du fait des dysfonctionnements du RSI ; **e)**- Créer un droit opposable à la retraite. **L'Express** : « *Il s'agirait de la possibilité de se voir verser une retraite provisoire au bout de quatre mois, qui serait révisée dans un délai de six mois maximum. Tout indépendant en activité recevrait régulièrement des relevés récapitulatifs de ses droits à la retraite* ». La proposition est passée devant les députés le 03/12/15 ; elle a été rejetée. **M. Aubert** : « *Le groupe socialiste a déposé une motion de rejet et les articles n'ont tout simplement pas été examinés. [...] Pour le gouvernement et la majorité socialiste, il ne sert à rien de remettre à plat le régime et les changements ont déjà été faits. [...] Là on est au maximum. Il faudra attendre 2017. Et inscrire ça dans le programme du parti* ». **M. Le Maire** : « *Les rapports qui s'accumulent depuis des années et des années sur le RSI, ça suffit ! Ce n'est pas le régime social des indépendants. C'est le régime spoliateur des indépendants ! Les indépendants c'est 2,8 millions de cotisants dont 60 % ont des revenus inférieurs au SMIC* ».

[http://lentreprise.lexpress.fr/creation-entreprise/statuts/rsi-une-proposition-de-loi-pour-protoger-les-independants\\_1741013.html](http://lentreprise.lexpress.fr/creation-entreprise/statuts/rsi-une-proposition-de-loi-pour-protoger-les-independants_1741013.html)

[http://lentreprise.lexpress.fr/creation-entreprise/statuts/rsi-la-proposition-de-loi-de-bruno-le-maire-rejetee-par-l-assemblee\\_1742311.html](http://lentreprise.lexpress.fr/creation-entreprise/statuts/rsi-la-proposition-de-loi-de-bruno-le-maire-rejetee-par-l-assemblee_1742311.html)

(Source : <http://lentreprise.lexpress.fr> du 01/12/2015, Tiphaine Thuillier)

[Retour au sommaire](#)

## FISCALITE

### ● Fraude au fisc : Bercy envisage de rémunérer ses informateurs

D'après Le Parisien, l'administration fiscale travaille sur la possibilité de rémunérer les renseignements qu'on lui fournirait. **M. Sapin**, ministre des Finances, a d'ailleurs admis qu'il étudiait actuellement la réintroduction de ce dispositif, qui avait été suspendu il y a dix ans. **M. Sapin** : « *C'est à l'étude* ». Avant de préciser que, concernant la rémunération des personnes fournissant des informations débouchant sur des redressements fiscaux, il était plutôt favorable à un montant forfaitaire. **M. Sapin** : « *Tout ça doit être calé en termes de procédures* ». Une idée qui rencontre des résistances à gauche. **Yann Galut**, député PS et auteur d'une proposition de loi relative à la protection des lanceurs d'alerte : « *Encourager les personnes à déclarer contre rémunération, c'est prendre le risque de créer de fausses*



alertes. [...] Les indics ne doivent pas se transformer en chasseurs de primes ». Toujours selon Le Parisien, le projet pourrait être présenté au parlement dans le cadre de la loi Sapin 2, « au printemps prochain ».

[http://www.lexpress.fr/actualite/societe/fraudeurs-bercy-envisage-de-remunerer-ses-informateurs\\_1742807.html](http://www.lexpress.fr/actualite/societe/fraudeurs-bercy-envisage-de-remunerer-ses-informateurs_1742807.html)

(Source : [www.lexpress.fr](http://www.lexpress.fr) du 05/12/2015, avec AFP)

## LA VIE DES ENTREPRISES

### ● L'Etat va vendre 2,64 % du capital de Safran

Le 30/11/15, l'agence des participations de l'Etat (APE) a annoncé que l'Etat cédait 2,64 % du capital de l'équipementier aéronautique Safran. Cela représente 11 millions d'actions ; le montant de la vente n'a cependant pas été précisé. **L'APE** : « Au terme de ce placement, l'Etat restera le premier actionnaire de Safran, avec 15,39 % de son capital et environ 23,9 % des droits de vote. [...] [La cession des titres Safran, effectuée sous la forme] d'un placement institutionnel accéléré, s'inscrit dans le cadre d'une politique de gestion active des participations de l'Etat. [Elle doit] permettre de préserver les intérêts patrimoniaux et stratégiques de l'Etat tout en dégageant des ressources pour contribuer à l'effort de désendettement et réinvestir dans des entreprises de secteurs porteurs de développement économique ». D'autre part, l'APE a précisé que, selon les dispositions de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi Macron II, près d'1,2 million de titres supplémentaires (0,29 % du capital) seront ultérieurement proposés aux salariés et anciens salariés du groupe. Dans son projet de budget pour 2015, le ministère des Finances a tablé sur quatre milliards de cessions d'actifs. L'argent devrait être prioritairement affecté au désendettement de la France, « les éventuels surplus devant pour leur part financer des investissements dans des secteurs porteurs ».

[http://www.challenges.fr/industrie/20151130.CHA2164/l-etat-va-vendre-2-64-du-capital-de-safran.html#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20151201](http://www.challenges.fr/industrie/20151130.CHA2164/l-etat-va-vendre-2-64-du-capital-de-safran.html#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20151201)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 01/12/2015, avec AFP)

### ● Airbus enregistre 1 007 commandes nettes d'avions depuis janvier

En novembre, **Airbus** a livré 61 avions, ce qui porte le total de ses livraisons à 556 avions pour 2015. Au total, entre le 01/01/15 et le 30/11/15, son carnet de commandes s'est élevé à 1 007 commandes nettes (ce qui représente quelque 10 années de production).

[http://lexpansion.lexpress.fr/actualites/1/actualite-economique/airbus-enregistre-1-007-commandes-nettes-d-avions-depuis-janvier\\_1743171.html](http://lexpansion.lexpress.fr/actualites/1/actualite-economique/airbus-enregistre-1-007-commandes-nettes-d-avions-depuis-janvier_1743171.html)

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 07/12/2015, AFP)

### ● Uber France est condamné en appel à 150 000 euros d'amende pour "pratique commerciale trompeuse"

Le 07/12/15, la filiale française d'Uber a été condamnée en appel à 150 000 euros d'amende pour "pratique commerciale trompeuse". Les faits : Uber France, via UberPop, proposait comme du covoiturage ce qui était une offre payante de transport de particuliers. De cette façon, grâce à UberPop des particuliers ont pu s'improviser, sans formation ni licence, et dans leur propre véhicule, chauffeurs de taxi. UberPop avait été interdit en juillet 2015, interdiction que le Conseil constitutionnel avait confirmé en septembre 2015.

[http://tempsreel.nouvelobs.com/en-direct/a-chaud/13733-uberpop-justice-france-condamne-appel-euros-amende.html#xtor=EPR-2-\[ObsActu17h\]-20151207](http://tempsreel.nouvelobs.com/en-direct/a-chaud/13733-uberpop-justice-france-condamne-appel-euros-amende.html#xtor=EPR-2-[ObsActu17h]-20151207)

(Source : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 07/12/2015)

[Retour au sommaire](#)

## OPINIONS/VIE POLITIQUE

### ● Nicolas Sarkozy veut un "contre-choc fiscal" d'au moins 20 milliards d'euros

Le 02/12/15, **Nicolas Sarkozy**, président du parti Les Républicains, a accordé un entretien à Europe 1. Il s'est exprimé sur la politique fiscale de François Hollande et a précisé ses propres propositions. Il a notamment parlé d'un « contre-choc fiscal », pour réagir contre le « choc fiscal sans précédent » qui a eu lieu durant le quinquennat de François Hollande.

**M. Sarkozy** : « Depuis bientôt quatre ans la France a subi un choc fiscal sans précédent qui désespère les ménages, pas simplement les plus aisés, les ménages tout court y compris

les retraités modestes et qui met nos entreprises en situation de danger absolu ». M. Sarkozy est favorable à une baisse des impôts « pour les 20 % des ménages les plus aisés » : « Oui. [...] [Je fais] le choix d'un contre-choc fiscal, je veux dire de baisse des impôts, [et celui-ci doit atteindre] au minimum entre 20 et 30 milliards d'euros ». Avant d'insister sur la réduction « du poids des charges sur les emplois existants » et la réforme de la fiscalité sur le patrimoine et l'épargne. **Autres sujets abordés : 01)-** Les allocations familiales, aujourd'hui modulées en fonction des revenus des ménages. **M. Sarkozy** : « Je suis pour l'universalité des allocations familiales parce qu'elles sont payées par des cotisations qui elles-mêmes sont dé plafonnées ». Pour lui, on assiste actuellement à une « démolition de la politique familiale ». **02)-** L'indemnisation du chômage. **M. Sarkozy** est favorable à une dégressivité des allocations : « Tout doit être fait pour encourager ceux qui n'ont pas d'emploi à reprendre un emploi. [...] Tout le montre [...], une certaine dégressivité, qui ne doit pas être trop rapide, au bout d'un an notamment, permet d'encourager à la reprise d'un emploi ou d'une formation. [...] La reprise d'une certaine dégressivité à partir d'un an est absolument incontournable ».

[http://www.latribune.fr/economie/france/nicolas-sarkozy-veut-faire-baisser-la-pression-fiscale-532296.html#xtor=EPR-2-\[!-actu-du-jour\]-20151202](http://www.latribune.fr/economie/france/nicolas-sarkozy-veut-faire-baisser-la-pression-fiscale-532296.html#xtor=EPR-2-[!-actu-du-jour]-20151202)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 02/12/2015, avec AFP et Reuters)

## LES 70 ANS DE LA SECU : LA CITATION DE LA SEMAINE (14)

### ● Jean Jaurès

« Entre l'assurance et l'assistance (...) il y a un abîme. L'assisté (...) est obligé de plaider pour avoir la réalisation de ce droit. Au contraire, l'assuré a un plein droit ; un droit absolu, un droit inconditionnel (...). Magnifique idée d'assurance sociale, qui crée pour tous les salariés un droit tangible, sans humiliation ».

Jean Jaurès

<http://communication-securite-sociale.fr/securite-sociale-70ans-citations/>

(Source : <http://communication-securite-sociale.fr>)

[Retour au sommaire](#)

**Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France.** En ligne tous les mardis

Directeur de publication : le directeur Philippe Renard

Rédacteur en chef : Eric Tessier

Contact : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)